

JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME 2021

« Tous humains, tous égaux »

« Tous camerounais, tous égaux ; arrêtez la crise dans les régions anglophones,
Protégez les droits humains, protégez les enfants »

CONFLIT ANGLOPHONE, LA SITUATION DES ENFANTS PREOCCUPE

Les enfants pris pour cible dans le conflit des régions anglophones

Le conflit qui sévit dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun devient de plus en plus violent. Le nombre de victime ne cesse d'augmenter de manière exponentielle et les enfants sont de plus en plus touchés.

On se rappelle encore du massacre du 14 février 2020 au village Ngarbuh 3, (arrondissement de Ndu, département de Ndonga-Mantum, dans la région du Nord-Ouest du Cameroun) où plusieurs femmes et enfants ont été assassinés. Selon le rapport¹ **de la mission d'enquête Pro-bono** mis en place par la Coalition des organisations de la société civile pour les droits de l'homme et la paix dans les régions anglophones (Coalition NW SW), il en ressort que parmi les 35 corps découverts à la suite de ce massacre, **trois (3) étaient ceux des femmes enceintes** et quatorze **(14) ceux des enfants** (dont **trois** de moins de trois ans).

Les populations ne s'étaient pas encore remises de ce carnage, que la crise a pris une autre tournure avec les attaques dans les établissements scolaires. C'est ainsi qu'on a assisté le 24 octobre 2020, à une attaque sanglante du collège Mother Francisca International Bilingual Academy, à Kumba dans le sud-Ouest du pays. Ce jour, un groupe de neuf assaillants, armés d'armes de guerre, a fait irruption dans ledit collège et ont ouvert le feu sur des élèves âgés de 9 à 12 ans. Selon le bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) au Cameroun, *"Au moins huit enfants (08) ont été tués par des coups de feu et des coups de machettes. Douze (12) autres ont été blessés et emmenés dans des hôpitaux locaux"*².

Le 12 novembre 2021 au quartier Nkwen, à Bamenda, c'était le tour de la petite Brandy Tataw, âgée de 7 ans. Dans un communiqué de presse rendu public le 12 novembre, le Délégué général à la

¹ Rapport 001/2020 la coalition des organisations de la société civile pour les droits de l'homme et la paix dans les régions anglophones. Page 7

² Communiqué cgef du bureau de l'OCHA du 25 octobre 2020 Mise à jour 26.10.2020 à 12:36 cité par [TV5MONDE AFP](#)

Sûreté nationale et chef de la police camerounaise, Mr. Martin Mbarga Nguete, déclare que « *Tataw a été touchée, alors qu'elle marchait dans la rue, par une balle tirée par un policier sur une voiture qui ne s'était pas arrêtée à un poste de contrôle de la police et qui a ricoché* »³. Il a également annoncé qu'une enquête sur le meurtre de la jeune fille avait été ouverte et que le policier soupçonné d'avoir tiré le coup de feu avait été arrêté.

Ce drame vient à la suite d'un autre, celui de l'assassinat de la petite Caro Louise Ndielle, survenu le Jeudi 14 Octobre 2021 à Buéa, dans la région du Sud-ouest Cameroun. Cette jeune écolière, âgée d'environ 05 ans, se trouvait à bord d'un véhicule, quand elle a été mortellement atteinte par une balle à la tête, tirée par un gendarme en service dans un poste de contrôle. Dans une violente furie, la population a réagi en lynchant à mort le gendarme auteur du coup de feu.

La série sombre d'attaque contre les enfants et les écoles ne semble pas s'arrêter, comme le témoigne l'attaque du 10 novembre 2021 par un engin explosif dans l'université de Buea où onze (11) étudiants ont été grièvement blessés.

Deux semaines après cet incident non encore élucidé comme les précédents, le lycée bilingue d'Ekondo Titi, dans le département du Ndiang, région du Sud-ouest Cameroun, a été le théâtre d'une autre attaque meurtrière, survenue en début de matinée du mercredi 24 novembre 2021. Selon Nkongho Felix Agbor Balla, « *au moins quatre élèves et un enseignant ont été tués et plusieurs autres blessés* »⁴ dans cette attaque.

En effet, ces différentes attaques ne sont que la suite d'une longue liste d'évènements qui ensanglantent les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest du pays. Depuis 2017, des groupes séparatistes armés ont imposé un boycott de l'éducation dans les régions anglophones, cherchant à faire pression sur le gouvernement et les populations. Dans cette logique, les combattants séparatistes ont attaqué des écoles, kidnappé des centaines d'élèves et enseignants, les accusant de n'avoir pas respecté leurs consignes de fermeture des écoles.

À la violence des groupes armés, les forces de sécurité et de défense répondent par la violence. Tout d'abord, les forces armées ont pris le contrôle des écoles comme Holy Trinity Catholic Primary School (Ejumojok, Manyu Division), Ekok Catholic Primary School (Mamfe), et Ekona Government Primary school (Muyuka), toutes des localités du Sud-Ouest. Elles font du porte-à-porte pour forcer élèves et enseignants à se rendre à l'école lors de la rentrée scolaire; elles s'en prennent aux jeunes anglophones qu'elles soupçonnent être des Ambaboys (c'est-à-dire des enfants soldats des groupes armés)⁵. Les membres du gouvernement, loin de démentir cette situation, la justifient : « *ces écoles communautaires sont menées par des communautés contrôlées par les séparatistes et elles offrent une éducation alternative* »⁶.

Dans son Plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest 2018-2019⁷, le gouvernement camerounais a recensé 16 « attaques terroristes » contre le secteur de l'éducation (incendie d'établissements scolaires publics, enlèvements et assassinats de professeurs) entre le 5 février 2017 et le 25 mai 2018. La réalité est hélas bien plus sérieuse.

³ Communiqué de la DGSN rendu public le 12 Novembre 2021

⁴ www.camerounweb.com 24.11.2021

⁵ <http://www.beyondpeace.fr/> Note N0 11/2020 Education et pouvoir dans le conflit anglophone du Cameroun par l'Ifri Page 24

⁶ Idem

⁷ Cameroun, Plan d'assistance humanitaire d'urgence dans les régions du Nord -Ouest et Sud-ouest 2018-2019, p. 4-5

L'évaluation multisectorielle des besoins menée par l'OCHA et l'OIM en 2019 indique que « *dans 90 % des villages, les enfants déplacés ne se rendent pas l'école, du fait de la fermeture des écoles (75 % des raisons invoquées), de l'insécurité généralisée (65 %) et de l'absence de professeurs (50 %)* »⁸. La majorité des professeurs se retrouvent sans emploi et sans revenu⁹.

Selon un communiqué de l'UNICEF diffusé mardi le 19 Novembre 2020¹⁰ à Genève, plus de 850.000 enfants ont déserté les écoles dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest au Cameroun, à cause de la violence et l'insécurité.

Il n'est sans aucun doute que, tous ces événements déplorables mettent sérieusement à mal l'éducation et la vie des enfants dans le NOSO. Il est plus qu'urgent de s'interroger sur le devenir de ces enfants si rien n'est fait.

C'est le lieu de rappeler que

- Qu'il s'agit clairement de violations graves des droits de l'homme au sens de la **Déclaration universelle des droits de l'homme** (DUDH) de 1948, du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (PIDCP) de 1966, de la **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** (CADHP) de 1981, et autres instruments juridiques internationaux des droits de l'homme, toutes ratifiées par le Cameroun ; **La Convention internationale relative aux droits de l'enfant** de 1989 ; **La Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant** de 1990
- Qu'il s'agit par ailleurs de violations graves des droits de l'homme au sens du **Droit International Humanitaire** (DIH) dès lors que nous sommes bien en présence d'un **Conflit Armé non international où s'applique le droit de la guerre** dont toutes les parties (**l'État et les groupes armés sécessionnistes**) sont tenues de respecter.
- Que l'article 13 du Protocole additionnel II traitant de la Protection de la population civile stipule clairement que : « *1. La population civile et les personnes civiles jouissent d'une protection générale contre les dangers résultant d'opérations militaires. En vue de rendre cette protection effective, les règles suivantes seront observées en toutes circonstances. 2. Ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne devront être l'objet d'attaques. Sont interdits les actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile. 3. Les personnes civiles jouissent de la protection accordée par le présent Titre, sauf si elles participent directement aux hostilités et pendant la durée de cette participation* » ;
- Que même si la protection des civils relève en premier chef de la responsabilité de l'Etat du Cameroun, toutes les parties doivent assurer la protection des civils et respecter les obligations découlant du droit international.
- Qu'il incombe à l'Etat de mener des enquêtes crédibles et impartiales à l'effet de punir les coupables et de réparer les victimes

⁸ Réponse au questionnaire de Beyond Peace, janvier 2020

⁹ <http://www.beyondpeace.fr/> Note N° 11/2020 Education et pouvoir dans le conflit anglophone du Cameroun par l'Ifri Page 23

¹⁰ © UNICEF/Tanya Bindra/news.un.org/fr/

Au regard de tout ce qui précède,

Nouveaux Droits de l'Homme se joint à la Résolution du Parlement Européen sur la situation des droits de l'homme au Cameroun (du 24.11.2021) qui déplore le recours à la violence, en particulier à l'encontre des enfants, et est particulièrement préoccupé par les conséquences que la crise peut avoir sur ces derniers. Cette résolution appelle les deux parties au conflit à cesser de prendre délibérément pour cible les civils et demande instamment aux séparatistes de cesser immédiatement les attaques contre les écoles et les boycotts scolaires et de permettre à tous les élèves et enseignants de retourner à l'école en toute sécurité.

Enfin NDH rappelle aux gouvernants les engagements pris à l'international en matière de droits de l'homme et rappelle que la seule issue durable à ce conflit est l'ouverture d'un **DIALOGUE concerté et inclusif** avec les belligérants et les forces vives des régions anglophones./

Fait à Yaoundé,
le 10 décembre 2021

Cyrille Rolande Bechon
Directrice exécutive
Crbechon22@gmail.com
Tél : 675 44 74 18